



## Commune de MONTREDON-LABESSONNIE

### Conseil Municipal du 27 octobre 2020

---

Compte rendu sommaire des délibérations du conseil municipal

#### **0- Séance du Conseil Municipal à huis clos**

Monsieur le Maire explique qu'en raison de la crise sanitaire liée à la COVID19 et du couvre-feu qui impose à la population de ne plus sortir à partir de 21h, il demande que le Conseil Municipal se tienne exceptionnellement à huis clos.

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 voix CONTRE de Monsieur Raoul de RUS, 0 ABSTENTION, 16 voix POUR), accepte la proposition de Monsieur le Maire et invite le public à quitter la salle.

#### **1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 7 septembre 2020**

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 7 septembre 2020, transmis par courriel, est approuvé à l'unanimité.

#### **2- Compte rendu de la procédure juridique relative aux résultats des élections municipales**

Monsieur le Maire donne lecture des comptes rendus des procédures juridiques relative aux résultats des élections.

En conclusion Madame Hélène POLDERVAART est élue en tant que Conseillère Municipale en remplacement de Madame Vanessa LAGARDE et Monsieur Jean-Pierre LESCURE remplacera Madame Claude HUET en tant que Conseiller Communautaire. Concernant la protestation liée à la propagande électorale l'affaire est rejetée.

#### **3- Règlement intérieur du conseil municipal**

Le règlement intérieur du Conseil Municipal est approuvé à la majorité (2 voix CONTRE de Monsieur Raoul de Rus et Madame Claude HUET, 0 ABSTENTION et 16 voix POUR), Monsieur Alain JAME n'a pas pris part au vote.

#### **4- DM N°1**

La délibération modificative n°1 qui consiste à créditer le chapitre 66 et de débiter le chapitre 65 afin de procéder au mandatement des pénalités de remboursement anticipé d'un prêt, est approuvée à l'unanimité.

#### **5- Subventions de fonctionnement aux associations -2° Tranche 2020**

La deuxième tranche des subventions de fonctionnement 2020 aux associations de la Commune est adoptée à l'unanimité comme suit :

Associations Culturelles : 2 <sup>ème</sup> tranche	
A.M.A.C.C. (cinéma)	950,00 €
ASPER	150,00 €

Au Bonheur des Cloches dal Salclaset	150,00 €
Génération Mouvement	350,00 €
A.D.M.R.	350,00 €
Comité des Fêtes Montredon	750,00 €
Comité des Fêtes Les Fournials	100,00 €
P.E.G.A.A.S.E.	600,00 €
Association Eclaireurs et Eclaireuses	400,00 €
<b>Total 1 Associations Culturelles</b>	<b>3 800,00 €</b>
<b>Associations Sportives : 2<sup>ème</sup> tranche</b>	
A.S.M. Football	400,00 €
Association Multi Sports Montredonnaise	600,00 €
Etrier Montredonnais	250,00 €
Judo Club Montredonnais	600,00 €
Les Archers de Montredon	300,00 €
Olympique Montredonnais XV	1 400,00 €
Planète Danse	250,00 €
Club Volley Montredonnais	200,00 €
Majorettes de Montredon-Labessonnié	300,00 €
<b>Total 2 Associations Sportives</b>	<b>4 300,00 €</b>
<b>Totaux 1 + 2</b>	<b>8.100,00 €</b>

Madame Mélanie BOCCALON, Adjointe au Maire, Monsieur Jean MARTINEZ, Adjoint au Maire, Monsieur Jean-Pierre LESCURE, Conseiller Municipal et Monsieur Jean-Marie BRU, Conseiller Municipal, personnellement concernés dans cette affaire, n'ont pas pris part au vote.

#### **6- Frais de scolarisation Terre de Bancalié - Saint Lieux Lafenasse**

Le Conseil Municipal, unanime, accepte la participation financière d'un montant de 2 844 € pour l'année 2019 correspondant à la prise en charge des frais de scolarité des enfants domiciliés sur la Commune de Montredon-Labessonnié qui sont scolarisés à l'école de Saint Lieux Lafenasse commune de Terre de Bancalié.

#### **7- École et Cinéma**

Le Conseil Municipal, unanime, accepte la contribution financière de la Commune au dispositif « Ecole et cinéma » qui permet aux enfants de visionner 3 films par an sur inscription de la classe par son enseignant.

#### **8- Recrutement d'agents contractuels**

Le Conseil Municipal, unanime, accepte que la commune recrute des agents contractuels pour faire face à une réorganisation de service et accroissement de nouveau service.

#### **9- Création d'un emploi contractuel à temps non complet**

Le Conseil Municipal, unanime, accepte la création d'un emploi contractuel permanent à temps non complet.

**10- Création d'un emploi contractuel à temps non complet Catégorie B au Grade de Rédacteur**

Le Conseil Municipal, unanime, accepte création d'un emploi contractuel à temps non complet Catégorie B au Grade de Rédacteur.

**11- Enquête publique**

Le Conseil Municipal à l'unanimité ne donne pas son avis de l'enquête publique du Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout (SMBA) relative aux « Programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau des bassins versants de l'Agout aval et médian, du Bagas, de la Durenque et du Thoré » du fait de la technicité du dossier. Un courrier sera adressé au SMBA.

**12- Convention de mise à disposition d'un terrain public Lieu-dit Les Pougeties pour la Fibre**

Le Conseil Municipal unanime donne son accord à Tarn Fibre pour l'installation d'un local technique sur un terrain communal au Poujetiés dans le cadre du déploiement de la fibre sur le territoire.

**13- Inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée : Sentier Tour du village traversant la commune de Montredon-Labessonnié**

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le tracé de l'itinéraire et accepte l'inscription des chemins ruraux composant le sentier du « Tour du Village ».

**14- Nomination délégué Trifyl**

Le Conseil Municipal à l'unanimité nomme Monsieur David FRANCO, Conseiller Municipal, comme référent Communal Trifyl.